



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0824

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0824**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre territoire.

Le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6ème contrat de plan Etat-Région (CPE), a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise trois grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Le campus LyonTech-La Doua et ses franges sud constituent l'un des grands territoires économiques stratégiques à l'échelle métropolitaine et un campus moteur pour la visibilité et l'attractivité du site universitaire Lyon Saint Etienne.

Sur 125 hectares en cœur d'agglomération, il regroupe 30 000 usagers dont 25 000 étudiants, et bénéficie d'atouts considérables :

- un positionnement académique de premier plan (Université Claude Bernard Lyon 1 : 1er établissement d'enseignement supérieur déposant de brevets ; INSA de Lyon : 3^{ème} école d'ingénieurs de France ; CPE Lyon : 1ère école privée de chimie de France),
- un foisonnement scientifique exceptionnel : 2 000 chercheurs et 1 500 doctorants au service des grandes mutations industrielles et des enjeux sociétaux permettant d'adresser des problématiques technologiques de façon transversale,
- une capacité de transfert technologique entre recherche et industrie reconnue,
- la richesse de sa vie de campus : 85 nationalités, plus de 200 associations étudiantes, 50 équipements sportifs et une programmation événementielle quotidienne sur le plan scientifique, culturel, sportif,
- une situation exceptionnelle, au cœur de 500 ha d'espaces verts et largement connectée aux grands équipements métropolitains.

L'ambition partagée est de faire de LyonTech-La Doua un campus de référence européen en sciences et technologie pour une société durable.

Projet

Au-delà des investissements réalisés par l'État et les collectivités dans le cadre de l'opération Campus jusqu'en 2020, ciblés sur la réhabilitation des bâtiments d'enseignement et sur la création de plateformes technologiques, il s'agit désormais de garantir aux étudiants et enseignants-chercheurs du campus, un environnement de qualité connecté à la ville.

Cela passera par des investissements importants sur les voiries structurantes du campus et sur les espaces publics qui le composent. Ces actions ont été initiées dans le cadre du CPER 2000-2006 et du plan de mandat 2007-2013. L'avenue Pierre de Coubertin a ainsi été raccordée au boulevard du 11 Novembre 1918 par la création d'une nouvelle entrée sur le campus et la section nord de l'avenue Gaston Berger a été intégralement requalifiée. Ces voiries, livrées en 2009 mais sans continuité avec le domaine métropolitain, n'ont pu être transférées à l'issue de la première phase de travaux.

Il s'agit, dans une nouvelle phase de travaux, de poursuivre les requalifications déjà engagées pour permettre le transfert de domanialité et de gestion vers la Métropole. En effet, les voiries du campus LyonTech-La Doua sont actuellement la propriété de l'Etat et sont gérées par le service interuniversitaire du domaine de La Doua.

Les voiries structurantes sont l'avenue Pierre de Coubertin, le Boulevard Niels Bohr, l'avenue Gaston Berger et la rue des Sports. Le périmètre des travaux sera défini à la suite des études, pour correspondre à l'enveloppe financière allouée au CPER.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- accompagner le développement du campus,
- maintenir l'attractivité du campus,
- renforcer la lisibilité du campus,
- ouvrir le campus sur la ville,
- permettre la mise en œuvre du plan modes doux de la Métropole.

Ouverture et modalités de la concertation préalable

En application des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, l'opération des voies structurantes du campus Lyon Tech-La Doua doit être soumise à une concertation afin d'associer les habitants, associations et autres personnes concernées par l'élaboration du projet.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- elle devrait débuter courant janvier 2016, pour une durée normale d'1 mois ; la date de début sera annoncée par voie d'affichage légale et par voie de presse,
- un dossier sera mis à disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- à la Mairie de Villeurbanne, Place Lazare Goujon, 69601 Villeurbanne,
- à l'Hôtel de la Métropole, 20, rue du Lac, 69003 Lyon.

Ce dossier comprendra notamment :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre du projet,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'information supplémentaires pendant toute la période de concertation.

Des avis administratifs annonceront les dates de début et de clôture de la concertation. Ces avis seront affichés aux emplacements réservés à cet effet à l'Hôtel de Métropole et à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne. Ces avis seront également publiés dans deux journaux locaux, afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation, en précisant les dates d'ouverture et de clôture.

Une réunion publique d'information pourra être organisée, si besoin, pendant la période de concertation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les objectifs poursuivis par le projet des voies structurantes du campus Lyon-Tech La Doua à Villeurbanne.

b) - les modalités de la concertation préalable.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.